

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant le président du jury du troisième concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires ouvert au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 6 février 2026 nommant le jury du troisième concours de conseillers principaux d'éducation à la session 2026,
- Vu la proposition de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

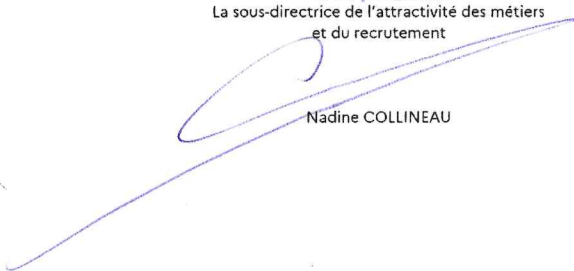
Mme Danièle DITNAN
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU